



T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat – 263 BOULEVARD VOLTAIRE – 75011 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr

 <http://www.cftc-fae.fr>

 facebook.com/groups/CftcFAE



N° 477– 23 juillet 2018

Conseil commun de la Fonction publique

L'assemblée plénière du conseil commun s'est tenue le 17 juillet.

Plusieurs textes ont été examinés.

Un projet de décret relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques.

La CFTC s'abstient sur ce texte qui pourrait permettre des mobilités sans examen par les CAP dont les compétences sont menacées.

Un projet de décret assurant la portabilité du compte épargne temps en cas de mobilité entre les 3 fonctions publiques.

Ce texte est une avancée pour les agents en mobilité.

Un projet de décret modifiant le décret 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent parent d'un enfant gravement malade

Il s'agit d'ouvrir le don de jour aux parents d'un enfant gravement malade, aux proches aidant d'une personne en perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Un projet de décret élargissant le don de jours de permissions et de fin de campagne.

Ce texte permet le don des militaires en faveur des agents civils.

Le débat sur ces textes s'est focalisé sur le refus du gouvernement d'obliger l'administration à abonder à même hauteur les dons de jour.

L'amendement de la CFTC permettant un abondement de l'administration à son initiative, est lui-même rejeté.

Le refus du gouvernement d'accorder la moindre concession, a conduit la majorité des syndicats à voter contre ce texte ou s'abstenir.

La CFTC privilégie l'intérêt des familles , des enfants malades, des handicapés ou personnes en grave perte d'autonomie.

Elle est la seule organisation à VOTER POUR, ce texte « humanitaire ».

FRATERNELLE, LA CFTC DEFEND LES PLUS FAIBLES